



Commission des dynamiques territoriales

60520 - Subventions diverses

Proposition d'attribution de subventions au titre des financements de projets locaux dans le cadre des contrats de territoires

Rapport n° CP/2017/447

Service gestionnaire :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente du Conseil Départemental de décider d'attribuer des subventions pour le financement de projets locaux dans le cadre des contrats de territoires, au bénéfice d'une part de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et d'autre part de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

1. Rappel du contexte

La politique de soutien au développement local des bassins de vie s'adresse aux Communes et Communautés de Communes liées au Département par un contrat de territoire. Les enveloppes pluriannuelles de développement local permettent le financement d'opérations non subventionnables au titre des dispositifs thématiques du Département. Elles peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'actions innovantes relevant en particulier de l'animation des territoires.

Il est précisé que le présent dispositif d'aide se fonde sur l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales s'agissant d'opérations conduites sous la maîtrise d'ouvrage des Communes et des EPCI.

Les propositions d'attribution de subventions sont impactées par la décote de 20%, conformément à la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015.

2. Demandes de subventions sur le Territoire d'Action Sud

2.1 Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

La demande de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig concerne la construction de locaux de stockage pour la constitution d'une banque de matériel. Ce projet est inscrit dans l'annexe financière du contrat de territoire de Molsheim-Mutzig-Hasel.

Montant de l'opération inscrite au Contrat de Territoire de Molsheim-Mutzig-Hasel :

Coût éligible : 600 000 €

Subvention prévisionnelle du Département inscrite au contrat : 246 702 €

Coût du projet après passation des marchés : 392 517,03 € H.T.

Montant de la subvention proposée : 157 006,81 €

Soit un taux d'intervention représentant 40 % du montant des dépenses éligibles, compte-tenu de l'application de la décote de 20 %.

La Communauté de Communes a transmis les premières factures de ce projet, mandatées avant le 31 décembre 2016.

2.2 Communauté de Communes des Portes de Rosheim

La demande de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim concerne la transformation de l'ancienne voie ferrée de Rosheim – Saint Nabor en piste cyclable. Ce projet est inscrit dans l'annexe financière du contrat de territoire du Canton de Rosheim.

Montants de l'opération inscrite au Contrat de Territoire du Canton de Rosheim :

Coût éligible : non renseigné au contrat

Subvention prévisionnelle du Département inscrite au contrat : 305 370 €

Le coût estimatif du projet s'élève à 4,5 M€ H.T. valeur février 2017. Ce coût inclut l'achat de l'emprise de la voie ferrée, la maîtrise d'oeuvre, les frais d'études, ainsi que la totalité des travaux à réaliser.

L'acquisition de la voie ferrée et les premiers marchés conclus (maîtrise d'oeuvre, études géotechniques, lot de dépose et d'élimination des traverses et rails) établissent un montant de dépenses réalisées à ce jour de 852 589,60 € H.T.

Montant de la subvention proposée : 244 296 €

Soit un taux d'intervention effectif représentant 40 % du montant d'assiette plafonné à 610 740 €, après application de la décote de 20 %.

La Communauté de Communes a transmis les premières factures de ce projet, mandatées avant le 31 décembre 2016.

La Commission du Territoire d'action Sud réunie le 23 octobre 2017 s'est prononcée favorablement sur ces deux propositions.

En cas d'accord, les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'autorisation de programme «BASSINSVIE 2013-1», dont la situation est donnée ci-après :

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|---------------------|-------------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| BASSINSVIE 2013-1 | Développement local – Bassin de Vie | 8 000 000 € | 2 830 424,33 € | 401 302,81 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- une subvention de 157.006,81 euros à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour la construction de locaux de stockage d'une banque de matériel intercommunal ;

- une subvention de 244.296 euros à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour la transformation de l'ancienne voie ferrée Rosheim – Saint Nabor en piste cyclable.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et, d'une part la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et d'autre part la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, annexés à la présente délibération, et autorise son président à signer les ledites conventions, .

Les versements de ces subventions s'effectueront sur présentation et au prorata des états certifiés des dépenses correspondantes par les comptables publics des maîtres d'ouvrages.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY